Département de la Haute-Garonne Arrondissement de Saint-Gaudens Canton de Cazeres Commune de Saint-Frajou

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le DOUZE AVRIL

en exercice 11 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRAJOU

présents 08 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, Mairie, votants 08 sous la présidence de Monsieur Alain DAVEZAC, Maire de Saint-Frajou

Date de la convocation du Conseil Municipal: 08/04/2024

PRESENTS: Gisèle ALAUX, Francis BAGNERIS, Yves BOURRUST, Alain DAVEZAC, Cécile GARDELLE, Éric GARDELLE, Mélanie ROLLIN, Philippe TESSON

ABSENTS EXCUSES: Jean-Claude BAROUSSE, Karl HAFF, Lionel LOUBENS,

Secrétaire de séance : Cécile GARDELLE

DELIBERATION 05/2024

OBJET: Vote du Budget Primitif 2024

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024, comme suit

Dépenses et recettes de fonctionnement :

257 301.04 €

Dépenses et recettes d'investissement :

85 378.04 €

1 1				
le	1	8	AVR.	2024
1 1				

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GAUDENS

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	257 301.04	257 301.04
Section d'investissement	85 378.04	85 378.04
TOTAL	342 679.08	342 679.08

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Alain DAVEZAC